

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire de la Régie du Parc régional Massawippi à 9 h à l'Hôtel de ville du Canton de Hatley situé au 4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley le 19 septembre 2018

Présences :

M. Vincent Gérin, maire	Ayer's Cliff
M. Denis Ferland, maire	Hatley
M. Martin Primeau, maire	Canton de Hatley
Mme. Marcella Gerrish, conseillère	North Hatley
Mme. Nicole-Andrée Blouin, conseillère	Sainte-Catherine-de-Hatley

Mme Christine Labelle, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley
Mme Kyanne Ste-Marie, d.g.	Canton de Hatley
M. Daniel Décary, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley

ABSENCES: M. Jacques Demers, maire Sainte-Catherine-de-Hatley
M. André Martel, d.g. de Hatley
M. Kimball Smith, d.g de Ayer's Cliff

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Période de questions des visiteurs
- 4) Adoption du procès-verbal du 20 juin 2018
- 5) Adoption du procès-verbal du 15 août 2018
- 6) Mise en cause Régie Martel et Blais c. Procureur général
- 7) Démolition du 469 rue Main Ayer's Cliff
- 8) Mandat Robert Côté chargé de projet
- 9) Liste des comptes à payer
- 10) Prochaine réunion
- 11) Divers
- 12) Clôture de l'assemblée

18-09-19.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président Monsieur Gérin constate le quorum à 11 h 15 et déclare la séance ouverte.

18-09-19.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-09-19.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

18-09-19.04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 20 juin 2018 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-09-19.05

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AOÛT 2018
IL EST PROPOSÉ PAR MARCELLA GERRISH
ET RÉSOLU**

QUE le le procès-verbal de la séance spéciale du 15 août 2018 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-09-19.06

MISE EN CAUSE DE LA RÉGIE

ATTENDU QUE la Régie du Parc Régional Massawippi est mise en cause dans le dossier Martel et Blais c. Procureur général

ATTENDU QUE ledit dossier consiste à remettre en question la ligne des hautes eaux fixée par le Ministère de l'environnement.

ATTENDU QUE la Régie du Parc régional Massawippi n'a pas d'intérêt dans ce dossier;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU
ET RÉSOLU**

DE MANDATER le procureur Me Stéphane Reynolds afin d'indiquer au tribunal et aux autres parties que la Régie du Parc Régional Massawippi n'entend faire aucune représentation ni intervention relativement à la demande introductive d'instance en jugement déposé à la Cour Supérieure dans le dossier portant le numéro 450-17-007-103-188 et ce, compte tenu des conclusions actuelles qui ne comportent aucune obligation pour la Régie. La Régie acceptera la décision du tribunal si ce dernier décidait de fixer par jugement la ligne des hautes eaux à être appliquée pour le lac Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-09-19.07

MISE À JOUR DU DOSSIER ASSURANCE

ATTENDU QUE suite aux travaux d'aménagement de la plage Massawippi des modifications ont été apportées aux installations de la plage;

ATTENDU QUE la police d'assurance MMQP-03-R70070.7 fait référence au chalet de la plage situé au 469 rue Main à Ayer's Cliff

ATTENDU QUE le chalet de la plage situé au 469 rue Main à Ayer's Cliff a été démoli par les travaux de réaménagement.

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE-ANDRÉE BLOUIN
ET RÉSOLU**

QUE la police d'assurance MMQP-03-R70070.7 soit modifiée afin de retirer les frais liés à l'assurance du bâtiment inexistant.

QUE la secrétaire-trésorière est autorisée à signer le contrat d'assurance et les modifications nécessaires au nom du Parc régional Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-20.08

MANDAT CHARGÉ DE PROJET ROBERT CÔTÉ

ATTENDU QUE le projet d'aménagement de la plage Massawippi nécessite le déménagement de la station de lavage.

ATTENDU QUE le projet de déménagement de la station de lavage nécessite un suivi auprès de plusieurs intervenants.

ATTENDU QUE la station de lavage doit être déménagée et fonctionnelle au plus tard le 28 mars 2019.

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU
ET RÉSOLU**

QUE la Régie du Parc régional Massawippi mandate Robert Côté afin d'agir à titre de chargé de projet dans le projet de déménagement de la station de lavage.

18-06-20.09

LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil d'administration

LES CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201800050 à 201800062	29 321, 34 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes jusqu'au 20 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-20.10

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion sera le 25 octobre 2018 au 4765, chemin de Capelton à Canton de Hatley

18-06-20.11

DIVERS

18-06-20.12

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, propose la clôture de la séance à 11 :25

Je, Vincent Gérin, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Gérin
Président

Kyanne Ste-Marie
Secrétaire-trésorière